

DOC
CA1
EA9
R57
FRE
mai 1967



PAGES DOCUMENTAIRES

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

JUN 7 2004

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

N° 57

(révisé en mai 1967)

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF AU CANADA

(D'après la documentation fournie par la Direction
économique du ministère de l'Agriculture, Ottawa)

Dans la plupart des régions du Canada, les pionniers ne purent survivre que grâce à leur esprit de coopération. Cette entraide s'exprimait tout simplement: équipes spontanément réunies pour construire une grange, échange d'heures de travail et secours dans la détresse.

Les pionniers formèrent des associations commerciales qui revêtaient en quelque sorte un aspect coopératif. A la même époque, en Angleterre, des tisserands de Rochdale et d'ailleurs élaboraient certains principes de base du mouvement coopératif:

- 1) liberté d'adhésion pour tous les intéressés;
- 2) contrôle démocratique: chaque membre n'a droit qu'à une voix;
- 3) taux d'intérêt limité sur le capital, le cas échéant;
- 4) distribution de l'excédent ou des bénéfices sous forme de ristourne.

Origines

Dès 1861, des mineurs ouvrirent un magasin coopératif à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, et avant le début du XX^e siècle, la province comptait au moins neuf magasins du genre. Après la Première Guerre mondiale, ils avaient tous disparu. La *British Canadian Co-operative Society* à Sydney-Mines, mise sur pied en 1906, est la plus ancienne des coopératives d'achat du Canada et l'une des plus florissantes.

Au Québec, le mouvement coopératif remonte à la création, en 1852, d'une société mutuelle de protection contre l'incendie pour les agriculteurs. La société coopérative de protection s'étendit rapidement au secteur de l'assurance-vie et la première société fraternelle prit forme en 1863. Les sociétés mutuelles de protection contre l'incendie et les sociétés fraternelles